

France : Les autorités locales et les jardiniers associés

LA Rochelle (Charente-Maritime)

Dans le cadre de son « Plan régional Jardins Potagers Collectifs », la Région Poitou-Charentes souhaite encourager le développement sur son territoire de nouvelles parcelles. Nos jardins familiaux pourront donc bénéficier de ce nouveau dispositif.

La taille minimum des projets (création ou extension de jardin existant) est de 10 parcelles ou 1.000 m² aménagés, incluant des objectifs sociaux (espaces partagés, gestion collective, etc.) et environnementaux (pratiques culturelles respectueuses de l'environnement) et devra prendre en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

L'aide régionale portera sur divers éléments : appui au montage (conception technique de l'aménagement) et aide aux investissements.

Michel Fouquet – Président du Comité local de La Rochelle